

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
27 avril 2023
n° 16 / 7993^e
pages 777 à 832



ÉDITORIAL

777 LexGPT, *Fabrice Defferrard*

ACTUALITÉS

- 780 Clause abusive (clarté) : obligation de communication intégrale
- 781 Rétablissement professionnel (dettes) : montant de l'effacement
- 781 Droit voisin (communication au public) : diffusion musicale dans un avion
- 782 Produit défectueux (vice caché) : cumul d'actions contre le producteur
- 783 Responsabilité civile (parents) : constitutionnalité du régime
- 785 Indemnisation des victimes (relaxe) : compétence du juge civil
- 787 Perquisition (siège d'un ministère) : constitutionnalité du régime
- 789 Étranger (rétention) : délit de refus de communiquer des documents
- 794 Harcèlement moral (dénonciation) : mauvaise foi justifiant le licenciement
- 796 Saisie immobilière (office du juge) : contrôle des clauses abusives

POINT DE VUE

797 Vive ChatGPT, l'avenir de la doctrine !, *Pierre-Louis Boyer*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 807 **Panorama** : Droits et libertés corporels, *Jean-Christophe Galloux et Hélène Gaumont-Prat*
- 819 **Notes** : Office du juge et compétence en matière de successions internationales : qui trop embrasse mal étreint, *note sous Civ. 1^{re}, 21 sept. 2022, Charlotte Guillard*
- 825 La tarification horaire de l'avocat face au mécanisme des clauses abusives, *note sous CJUE 12 janv. 2023, Léa Molina*

ENTRETIEN

832 Mathias Latina – ChatGPT et l'enseignement du droit

DALLOZ

Lefebvre Dalloz



Version numérique incluse*



322316



9 782993 22316 1

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAUEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Avril 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Fabrice Defferrard

777 LexGPT



ACTUALITÉS

780 DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautonnement (subrogation) : date du paiement
de la caution, *Civ. 1^{er}, 13 avr. 2023*

Consommation

Surendettement (caducité du plan) : reprise
des poursuites individuelles, *Civ. 2^e, 13 avr. 2023*

Clause abusive (clarté) : obligation de

communication intégrale, *CJUE 20 avr. 2023*

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (bail commercial) :

cession du droit au bail, *Com. 19 avr. 2023*

Liquidation judiciaire (clôture) : reprise des

poursuites individuelles, *Com. 19 avr. 2023*

Rétablissement professionnel (dettes) :

montant de l'effacement, *Com. 19 avr. 2023*

Propriété intellectuelle

Droit voisin (communication au public) : diffusion

musicale dans un avion, *CJUE 20 avr. 2023*

Société et marché financier

Abus de biens sociaux (peine) : portée de

l'interdiction de diriger, *Crim. 19 avr. 2023*

Procédure pénale

Saisie pénale (restitution) : droit des tiers
de bonne foi, *Crim. 19 avr. 2023*

Indemnisation des victimes (relaxe) : compétence
du juge civil, *Ass. plén., 14 avr. 2023*

Garde à vue (reprise) : exercice des droits
de la défense, *Crim. 13 avr. 2023*

Communication électronique (modalités) :

demande de renvoi, *Crim. 13 avr. 2023*

Mandat d'arrêt européen (remise) : risque

pour la santé de la personne, *CJUE 18 avr. 2023*

Perquisition (siège d'un ministère) : constitution-

nalité du régime, *Cons. const. 21 avr. 2023*

788

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (rétenion) : délit de refus des

obligations sanitaires, *Crim. 13 avr. 2023*

Étranger (rétenion) : délit de refus de communi-

quer des documents, *Crim. 13 avr. 2023*

790

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Prescription biennale (domaine) : création de

participation aux résultats, *Soc. 13 avr. 2023*

Travail temporaire (mission) : nouveau contrat

après rupture, *Soc. 13 avr. 2023*

Temps partiel (priorité) : communication de la

liste des emplois disponibles, *Soc. 13 avr. 2023*

Gérant de succursale (rupture) : régime

du contrat de travail à durée indéterminée,

Soc. 13 avr. 2023

Délégué syndical (désignation) : portée

de la renonciation, *Soc. 19 avr. 2023*

Délégué syndical (désignation) : entreprises de

moins de cinquante salariés, *Soc. 19 avr. 2023*

Représentant syndical (désignation) : organisation

non représentative, *Soc. 19 avr. 2023*

Harcèlement moral (action) : point de départ

de la prescription, *Soc. 19 avr. 2023*

Harcèlement moral (dénonciation) : mauvaise foi

justifiant le licenciement, *Soc. 19 avr. 2023*

795

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Aide juridictionnelle (recours) : conventionnalité

du point de départ, *Civ. 2^e, 13 avr. 2023*

Appel civil (délai) : mention erronée dans l'acte

de notification, *Civ. 2^e, 13 avr. 2023*

Cassation (pouvoi) : indivisibilité en matière

de saisie immobilière, *Civ. 2^e, 13 avr. 2023*

Voie d'exécution

Saisie immobilière (office du juge) : contrôle

des clauses abusives, *Civ. 2^e, 13 avr. 2023*

782

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Produit défectueux (vice caché) : cumul d'actions

contre le producteur, *Civ. 1^{er}, 19 avr. 2023*

Victime d'infraction (indemnisation) : exclusion

des dommages matériels, *Civ. 2^e, 20 avr. 2023*

Assurance vie (« super retraite ») : entrée

en vigueur du dispositif, *Civ. 2^e, 20 avr. 2023*

Responsabilité civile (parents) : constitutionnalité

du régime, *Cons. const. 21 avr. 2023*

784

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (surface habitable) : action

en diminution du loyer, *Civ. 3^e, 20 avr. 2023*

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (garantie décennale) :

construction par un usufruitier,

Civ. 3^e, 13 avr. 2023

Maison individuelle (garantie de livraison) :

étendue de l'indemnisation, *Civ. 3^e, 13 avr. 2023*

784

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

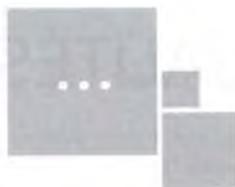
Peine (sursis avec mise à l'épreuve) : prolongation

du délai de probation, *Crim. 13 avr. 2023*

Presse et communication

Diffamation (conclusions d'avocat) : imputation

de « mauvaise foi », *Civ. 2^e, 20 avr. 2023*



POINT DE VUE

797

Vive ChatGPT, l'avenir de la doctrine !
par Pierre-Louis Boyer



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

800

Administration et équité contractuelle
Réflexions sur la nouvelle économie
politique contractuelle
par Thomas Perroud

PANORAMA

807

Droits et libertés corporels
avril 2022 – mars 2023
par Jean-Christophe Galloux
et Hélène Gaumont-Prat

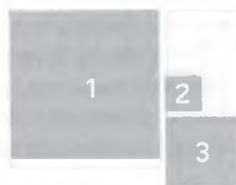
NOTES

819

Office du juge et compétence en matière
de successions internationales : qui trop embrasse
mal étreint, *note sous Civ. 1^{re}, 21 sept. 2022*
par Charlotte Guillard

825

La tarification horaire de l'avocat face au mécanisme
des clauses abusives, *note sous CJUE 12 janv. 2023*
par Léa Molina



ENTRETIEN

832

Mathias Latina – ChatGPT et l'enseignement du droit

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

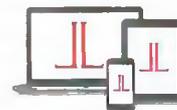
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr